

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2015

L'An Deux Mille Quinze, le dix-huit mars, à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Martine GAUTHERON, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Christiane GUICHERD
Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur Patrick FIORINI
Monsieur Pascal JOMAIN présente un pouvoir de Monsieur Gérard EVANGELISTA

Objet :

**Compte de
gestion 2014**

Considérant que Monsieur le comptable public de Saint-Priest a transmis le compte de gestion 2014.

Qu'il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2014, au compte administratif qui vient de vous être présenté, et fait apparaître les résultats suivants (hors reprise du résultat antérieur).

Après délibération, à l'unanimité

Le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2014.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 mars 2015

Le Président

Jean-Pierre TALUT

